

| | |
|--|---|
|  <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p> | <p style="text-align: right;">DE 2026-024</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 02 avril 2026</p> |
|--|---|

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN, Odile MOLLARD

Absents excusés : Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Samia GUILLARME

Pouvoirs de : Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Patrick SINTES, Samia GUILLARME à Daniel CLING

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

5.3.6 - Syndicat d'Energie Vauclusien - Désignation des délégués

Monsieur le Président expose :

Suite à l'opération électorale du 15 mars 2026, il appartient à l'assemblée délibérante, de procéder à l'élection des délégués titulaires et délégués suppléants du Conseil Municipal devant siéger au sein des conseils de divers syndicats.

Conformément à l'article L 5211-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) : « Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

A cet effet, ont été enregistrées les candidatures ci-après :

Délégué titulaire

- Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint

Délégué suppléant

- Monsieur Laurent MARIANELLI, Adjoint

Il est procédé au vote.

Le Conseil municipal

Considérant les résultats du vote,

nombre de votants : 27
 nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
 bulletins blancs ou nuls : 2
 nombre de suffrages exprimés : 25
 majorité absolue : 13

Précise que :

Monsieur Guy HOAREAU, Adjoint a obtenu la majorité absolue dès le premier tour, est élu en qualité de délégué titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Energie Vauclusien.

Monsieur Laurent MARIANELLI, Adjoint a été élu dans les mêmes conditions en qualité de délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260403-DE_2026_024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 03 avril 2026,
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joanny", written over a horizontal line.